

DÉLIBÉRATION N°DL20230196 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP MÉTROPOLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET AU COMITÉ D'AUDIT - MODIFICATIF

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond est actionnaire de la Société Publique Locale CAP METROPOLE, créée le 27 février 2012, qui a son siège social à Saint-Etienne, Espace Fauriel, 21 rue Pierre et Dominique Ponchardier (45 actions à 1 000 euros représentant 6,28 % du capital de CAP METROPOLE).

Issues de la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, les Sociétés Publiques Locales (SPL) ont pour objectif de doter les collectivités locales et leurs groupements d'un outil juridique et opérationnel susceptible de répondre aux besoins de mise en œuvre de leurs politiques publiques.

CAP METROPOLE a pour objet de réaliser des opérations d'aménagement, de construction d'équipements d'infrastructures et/ou de bâtiments, de gestion de patrimoines.

Par les délibérations n°20200035 du 29 juin 2020 et n°20200075 du 21 septembre 2020, le conseil municipal de Saint-Chamond avait désigné son représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de la société, son représentant aux assemblées générales et son représentant au comité d'audit.

A la suite de l'élection du maire et des adjoints le 23 octobre 2023, il convient de désigner le nouveau représentant de la ville de Saint-Chamond pour siéger au sein du conseil d'administration de la société, aux assemblées générales et au comité d'audit.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les désignations par le conseil municipal sont faites à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de voter à main levée et qu'aucun texte n'impose cette formalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **de procéder** à un vote à main levée,
- **de désigner** un nouveau représentant pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL CAP METROPOLE,
- **de désigner** un nouveau représentant pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL CAP METROPOLE,
- **de désigner** un nouveau représentant pour assurer la représentation de la collectivité au sein du comité d'audit de la SPL CAP METROPOLE.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote par 33 pour et 6 abstentions (Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle

SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILELOT, M. ROMAIN FILLER, Mme Nathalie ROBERT), **M Axel DUGUA** est désigné pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL CAP METROPOLE, **M Jean-Luc DEGRAIX** est désigné pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL CAP METROPOLE, **M Axel DUGUA** désigné pour assurer la représentation de la collectivité au sein du comité d'audit de la SPL CAP METROPOLE.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023